

# COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 JUIN 2015

### **Présents :**

**Élu(e)s :** Monsieur le Maire, Mme Dominique LE BERRE (Adjointe Solidarité et Action sociale), Mme Josiane GUILLET (Conseillère Municipale subdéléguee au plan local de santé et au handicap), M. Daniel GARNIER (Adjoint au développement durable, agenda 21 et patrimoine immobilier), Mme Nathalie LEBLANC (Adjointe à l'éducation et à la petite enfance), M. Jean-Pierre GUYONNAUD (Adjoint au sport et au personnel), Mme Muriel DINTHEER (Adjointe à la culture), Mme Viviane GUEVEL (Adjointe aux seniors et personnes âgées), M. Jean-Louis LE GUEN (Adjoint à l'urbanisme, droit des sols et finances), Mme Marie-Charlotte TALBOT (Conseillère Municipale subdéléguee à la jeunesse), M. Marc TRELLE (Conseiller Municipal subdélégue à la proximité), M. Hugues LEVESQUE (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VERDON (Conseillère Municipale),

**Représentants associatifs :** Mme Pauline BOSGER (Association des Paralysés de France), M. Jean-Yves CAILLARD (APAJH), Mme Joëlle MENARD (Un Copain Comme les Autres), Mme Marie-Claude GALLAIS (C.S.F.), Mme Martine CAILLET (Résidence ERDAM), M. Claude STEFANI (ADAPEI).

**Usager :** Mme Marie HALOUN et Gaza, Mme Béatrice JAUNET

**Nantes Métropole :** Mme Céline LEAU

**Services ville de La Chapelle-sur-Erdre :** Mme Éliane LUCAS, Mme Christelle BOUCHET, M. Jérôme LETHROSNE, M. Gilles BARREAU

### **Excusés :**

M. Éric NOZAY (Conseiller Municipal subdélégue aux relations internationales), M. Erwan BOUVAIS (Conseiller municipal), M. Christian GUILLEMINEAU (Conseiller Municipal), Mme Monique BROQUERE (UNAFAM), Mme Valérie MAÏSTERRENA (I.E.M. La Buissonnière, Association des Paralysés de France), Mme Agnès BROUSSE

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Présentation instances de travail extérieures
- 2 - Bilan plan handicap 2014
- 3 - Présentation et validation AdAP
- 4 - Proposition nouveau plan handicap 2015-2017
- 5 - Questions diverses.

---

Lors du tour de table de présentation, Mme BOSGER donne lecture d'une déclaration que l'association des Paralysés de France (A.P.F) souhaite évoquer dans toutes les commissions communales d'accessibilité. (*document en annexe*). Elle précise que l'Assemblée Générale Nationale de l'APF se déroulera cette année à Nantes (La Beaujoire), le 27 juin 2015.

---

### **1- PRESENTATION INSTANCES DE TRAVAIL EXTERIEURES**

Mme LE BERRE indique que la commission inter-communale d'accessibilité (CIAPH) a été créée en décembre 2005 et renouvelée en 2014. Elle est composée d'élu-e-s, d'associations, d'usagers et d'experts. La commission se réunit en réunion plénière trois fois par an avec pour axes de travail les thématiques suivantes :

- Transports
- Continuité chaîne des déplacements
- Logement
- Commerces
- Emploi.

Mme GUILLET présente ensuite le Groupe d'Accessibilité Universelle 24 (GAU 24) qui est une nouvelle instance de partage de la politique d'accessibilité. Il est composé des élu-e-s en charge de la politique Handicap dans les 24 communes de la Métropole et a pour rôle d'associer les communes à la politique métropolitaine en matière de handicap et d'accessibilité.

Lors de la dernière rencontre, il a été précisé la volonté de Nantes Métropole d'inscrire les enjeux d'accessibilité dans la planification urbaine. A cet effet, un schéma directeur d'accessibilité est en cours d'élaboration.

## **2- BILAN PLAN HANDICAP 2014**

*Il est procédé à la présentation du document*

### **ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

M. BARREAU présente le bilan des différents travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public pour l'année 2014.

Il précise que fin 2014, de nouveaux textes législatifs ont été publiés en créant la notion **d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**. La durée d'un AdAP est de **3 ans**, avec possibilité de disposer de deux, voire trois, périodes supplémentaires de 3 ans chacune, sous certaines conditions.

Pour les collectivités locales, **l'Ad'AP doit être approuvé par l'Assemblée délibérante**. Pour rappel, en 2009, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre a fait réaliser un **diagnostic des conditions d'accessibilité** sur les ERP municipaux de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie. Un plan de mise en accessibilité du patrimoine a été mis en place à partir de 2010 avec une budgétisation des travaux. Ce plan visait à amener les ERP du 1<sup>er</sup> groupe à une accessibilité totale, et, pour les établissements classés en 5<sup>ème</sup> catégorie, à un indice d'accessibilité supérieur à 75 %.

La nouvelle réglementation exige désormais une accessibilité totale à l'ensemble des ERP. Un nouvel inventaire général des établissements municipaux a été fait en ce sens en début d'année 2015.

Il est proposé de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée **unique pour l'ensemble du patrimoine** sur une **seule période de 3 ans** (de septembre 2015 à septembre 2018). L'agenda portera sur **26 établissements**.

La liste des établissements concernés, la description des actions à réaliser, leur estimation et leur planification sont indiquées dans le **tableau ci-joint**.

A Mme VERDON qui interroge sur l'accessibilité du local des élus de l'opposition, M. BARREAU précise que le 1<sup>er</sup> étage ne peut être rendu accessible et qu'il sera nécessaire de prévoir le déplacement de la permanence.

Mme LE BERRE précise à cette occasion que même si le coût d'une installation d'un ascenseur au sein d'une structure scolaire peut paraître élevé, elle rappelle que ce dernier a été programmé et validé lors de la précédente commission communale d'accessibilité. Par ailleurs, elle confirme que la mise en place d'un tel équipement au sein de l'école Beausoleil prend tout son sens avec la présence régulière des enfants de La Buissonnière et permettra d'accueillir tout enfant chapelain ayant des difficultés à se déplacer (handicap temporaire ou définitif). Elle rappelle que l'inclusion scolaire est un des objectifs du plan handicap de la ville.

Mme BOSGER confirme la nécessité de mettre en place un ascenseur au sein de toutes les écoles et rappelle que les écoles peuvent en effet accueillir des enfants en situation de handicap, mais aussi des parents et des enseignants en fauteuil. Elle ajoute qu'il n'est pas rare dans la scolarité d'un enfant de faire face à un handicap provisoire et donc d'avoir des béquilles.

Mme LEBLANC rappelle qu'un enfant reste 3 ans en maternelle et 5 ans en primaire, elle s'interroge sur la réponse à donner à un enfant qui, sous prétexte d'inaccessibilité des locaux, ne pourrait changer de classe et ainsi suivre ses camarades.

Mme MENARD indique qu'elle est mère d'un enfant en situation de handicap et qu'elle a été choquée par le terme de « gaspillage » évoqué sur le document distribué dans les boîtes aux lettres chapelaines au sujet de cet ascenseur.

Mme HALOUN témoigne qu'elle n'a pu suivre une scolarisation au collège du Grand Beauregard, contrairement à tous ses amis, en raison de son handicap.

M. LEFORT ajoute qu'il a trouvé choquant les termes de ce document, et estime que cette déclaration démontre un manque de connaissance des questions liées au handicap.

### **INFORMATION EN DIRECTION DES COMMERCANTS-ARTISANS-PROFESSIONS LIBERALES**

Monsieur le Maire indique qu'un travail est en cours avec l'association des commerçants et la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'accompagner les commerçants dans l'application de la loi du 11 février 2005.

Mme BOSGER indique que l'association des Paralysés de France souhaite être associée à ce travail.

### **LOGEMENT**

Mme GUILLET informe que dans le cadre du partenariat avec les bailleurs sociaux, les besoins en adaptabilité de logements sont pris en compte.

### **TRANSPORTS-STATIONNEMENT-DEPLACEMENTS**

Comme indiqué précédemment, un travail est actuellement en cours pour l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité. Nantes Métropole présentera son avancée lors de la prochaine commission communale d'accessibilité.

Afin de faire un point sur les travaux programmés en 2015, Mme LEAU demande qu'une rencontre sur sites puisse être organisée.

Mme HALOUN propose un marquage au sol pour le stationnement des véhicules rue de Sucé afin de délimiter celui-ci. M. LEFORT indique qu'il n'est pas favorable à cette proposition, le stationnement des véhicules étant interdit sur les trottoirs. M. LETHROSNE indique qu'une proposition budgétaire est en cours afin de mettre en place des potelets.

Pour les travaux de la rue Ricordeau, Mme BOSGER signale que les travaux proposés ne sont pas suffisants, de nombreux véhicules sont en effet stationnés sur les trottoirs. Il sera nécessaire de vérifier la nécessité de mettre en place des potelets.

### **ENFANCE-EDUCATION-INTEGRATION SCOLAIRE**

Mme GUILLET évoque le nombre d'actions en constante évolution sur cette thématique.

### **AIDE A LA PERSONNE**

Mme LE BERRE informe de l'évolution du dispositif « accès aux loisirs » étendu à la culture et maintenu sans condition de ressources pour les personnes en situation de handicap. Ces bons permettront dorénavant d'avoir accès à un spectacle à Capellia.

### **LOISIRS**

Pour information, l'événement T'Cap se déroulera le 23 avril 2016.

### **CULTURE**

Mme GUILLET félicite l'OMCRI pour sa participation à l'organisation de Handi'chap 2015.

Mme HALOUN demande si l'achat d'un fauteuil roulant adapté à la pratique du multi-sports peut être envisagé. M. GARNIER indique que cette information sera proposée au comité directeur d'Handichap.

### **SPORTS**

Mme LEBLANC évoque la mise en place d'une initiation KINBALL au sein de la classe CLIS à l'école Robert Doisneau, animation qui a été fort appréciée.

## **EMPLOI – FORMATION**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la ville de La Chapelle-sur-Erdre avec 12 postes d'agents reconnus travailleurs handicapés atteint un taux d'emploi à hauteur de 4,44 %. Il est précisé que le montant des dépenses auprès des ESAT continue de progresser.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la ville afin de faire le maximum pour atteindre le seuil légal minimum de 6%, étant entendu que l'objectif est d'aller bien au-delà.

## **ASSOCIATIONS**

Mme GUILLET souligne l'importance du partenariat associatif et la satisfaction de la ville vis-à-vis du travail effectué. Elle confirme également la volonté de continuer à aider et soutenir les associations.

## **COMMUNICATION ET INFORMATION**

Mme GUILLET évoque le travail en cours sur l'accessibilité du site internet de la ville de La Chapelle-sur-Erdre. Elle informe aussi de la présence d'un journaliste lors de la dernière simulation de vote avec les résidents du foyer ERDAM qui souhaite réaliser un reportage sur ce sujet et sur d'autres actions citoyennes. Mme CAILLET indique que ce reportage prévoit un témoignage des résidents auprès du Conseil Départemental.

## **CITOYENNETE**

Mme GUILLET évoque la volonté de la ville d'associer les personnes en situation de handicap aux différentes instances municipales.

Mme VERDON souligne que pour ce faire, il serait souhaitable de proposer aux élus de l'opposition un lieu de permanence accessible.

## **3 - PROPOSITION NOUVEAU PLAN HANDICAP 2015-2017**

Mme GUILLET indique que le nouveau plan vient dans la continuité du précédent dont les actions, déjà nombreuses, restent cependant à améliorer. Elle sollicite l'avis des membres de la commission.

Mme BOSGER demande s'il est envisageable de solliciter les bailleurs sociaux pour la réalisation d'appartements accessibles avec une porte d'entrée de hall automatisée.

Mme HALOUN regrette que l'accès aux locaux de la Maison Pour Tous soit problématique. Mme GUILLET confirme et indique que les travaux sont à l'étude.

Mme VERDON demande que les fichiers de la ville concernant les associations soient actualisés. En effet, toutes n'ont pas reçu le document concernant la mise à jour du guide pratique.

Mme BOUCHET se charge d'informer le service concerné.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de Handi'chap. Il souligne l'importance de cet événement, qui permet la pratique d'activités en mixité. Il évoque son entretien avec le Maire de Sucé-sur-Erdre afin de mettre en place, pour les années futures, une coordination au niveau de la planification de cet événement.

Il confirme la volonté de la ville de continuer le travail de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de sensibiliser les commerçants à ce sujet tout en s'appuyant sur les compétences de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il précise que le nouveau plan handicap s'étend sur trois ans et vient dans la continuité des plans précédents. Il demande aux associations de communiquer leurs observations sur ce dossier avant son passage en Conseil Municipal.

Pour conclure, il remercie les associations pour leur mobilisation et souligne la forte implication de Mmes GUILLET et LE BERRE dans la mise en œuvre de la politique municipale en direction des personnes en situation de handicap.